Lous Pelous
Journal
du Comité de quartier des Marronniers
Route de Générac et rues adjacentes
N° 28 - Septembre 2013

ATMOSPHÈRE ? ATMOSPHÈRE ?

Qualité de l'air à Nîmes : mesure de l'indice ATMO

L'indice ATMO est un nombre entier compris entre 1 et 10 (1 : très bon, 10 : très mauvais) qui caractérise la qualité de l'air quotidienne d'une agglomération de plus de 100000 habitants. Cet indice journalier diffusé par l'association Air Languedoc Roussillon est disponible sur le site .
Lorsque l'indice est mauvais (8) ou très mauvais (9 ou 10), des procédures d'information et d'alerte sont mises en place.

Pour l'unité urbaine de Nîmes, les émissions polluantes

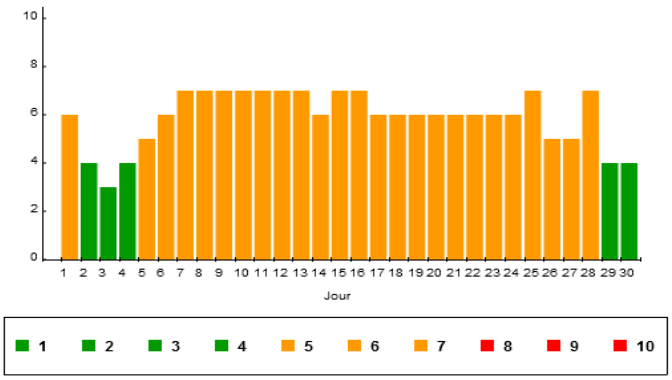

sont principalement dues au trafic urbain et routier. L'autoroute A9 et la nationale 113 sont des sources importantes d'émission de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.
Le graphique suivant indique l'évolution de l'indice ATMO à Nîmes du 01 juillet au 31 juillet 2013.

Du 02 juillet au 04 juillet, l'indice était qualifié de bon (3 ou 4). Le 05 juillet, l'indice était moyen (5). Le 01 juillet et du 06 au 25 juillet, l'indice était médiocre (6 ou 7) en raison de teneurs relativement élevées en ozone (polluant formé sous l'effet du soleil, à partir de gaz émis par le trafic routier et des activités industrielles ou résidentielles). Le 28 juillet, par fort vent marin, ce sont les concentrations de particules PM10 qui étaient à l'origine de l'indice médiocre (7). Deux stations de détection à Nîmes et à La Calmette, permettent le calcul de cet indice.
La première station urbaine (Nîmes Sud), se trouve dans l'enceinte de l'école primaire Emile Gauzy, rue de Tunis. Elle mesure les polluants comme le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et le taux de poussières en suspension inférieures à 10 micromètres (PM 10) et à 2.5 micromètres (PM 2.5).
La deuxième station péri-urbaine, située dans l'enceinte du stade de La Calmette, enregistre les taux de dioxyde d'azote et d'ozone et détecte les PM 10.

La station la mieux connue, car située sur la place du 19 mars 1962 au Planas, est une station du type trafic mesurant le dioxyde d'azote et les PM 10. Ses mesures ne rentrent pas en compte dans le calcul de l'indice ATMO mais interviennent pour la mesure de l'évolution des concentrations annuelles de dioxyde d'azote qui est l'un des principaux traceurs de la pollution d'origine automobile.

INDICE	SO_2 (µg/m³) Max	NO_2 (µg/m³) Max	O_3 (µg/m³) Max	PM (µg/m³) Moy jour
10	≥500	≥400	≥240	≥80
9	400-499	275-399	210-239	65-79
8	300-399	200-274	180-209	50-64
7	250-299	165-199	150-179	42-49
6	200-249	135-164	130-149	35-41
5	160-199	110-134	105-129	28-34
4	120-159	85-109	80-104	21-27
3	80-119	55-84	55-79	14-20
2	40-79	30-54	30-54	7-13
1	≤39	≤29	≤29	≤6

Les mesures du taux de dioxyde de soufre (SO2, polluant gazeux provenant principalement de l'oxydation de combustibles fossiles), de dioxyde d'azote (NO2 , lié au transport et aux activités de combustion et de chauffage), de l'ozone (O3, polluant secondaire dont l'apparition est favorisée par la chaleur et l'énergie lumineuse, provenant principalement de l'utilisation des moteurs thermiques et de l'utilisation des solvants et des hydrocarbures) et des particules fines (PM, pouvant être d'origine industrielle ou liées au transport et au chauffage) des stations Nîmes Sud et de La Calmette permettent alors la mesure de l'indice ATMO .
Pour chaque polluant, un sous-indice est calculé quotidiennement et c'est le sous-indice maximal qui est choisi comme indice ATMO (voir le tableau ci-dessous, commun à tout le territoire français).
Par exemple, si le 15 août 2013, les stations enregistrent entre 1 et 39 µg/m3 de SO2 (sous-indice 1), entre 85 et 109 µg/m3 de NO2 (sous-indice 4), entre 180 et 209 µg/m3 d'O3 (sous-indice 8) et entre 28 et 34 µg/m3 de PM 10 (sous-indice 5), l'indice ATMO retenu sera le sous-indice le plus élevé, c'est-à-dire 8, déterminé par le taux élevé d'O3.

Evaluez l'impact atmosphérique de vos déplacements
Pour prendre conscience de la pollution générée par nos déplacements en véhicule, vous pouvez en mesurer directement l'impact atmosphérique en vous connectant sur le site **www.itinerair.extranet-air-lr.org**

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires vous pouvez consulter le site **www.air-lr.org**

EN BREF... Compte rendu du conseil de quartier du 06 Juin 2013

Projet d' aménagement du boulevard Natoire : la SAT (Société d' Aménagement des Territoires), nous a présenté le futur aménagement du boulevard Natoire, qui s'inscrit dans le cadre du Triangle de la Gare.
Il comportera notamment deux voies de circulation, une bande cyclable, un stationnement longitudinal et une restructuration du débouché sur l'avenue Général Leclerc. Il est aussi prévu plusieurs passages-piétons, une place de stationnement « handicapé » ainsi qu'une rampe en pente douce facilitant l'accès des PMR au mail central du Triangle de la Gare.
Les travaux sont programmés de septembre 2013 à juin 2014. Les aménageurs s'efforceront, autant que possible, de garder une voie de circulation utilisable.

Après cette présentation notre comité demande :
- Une protection des piétons sur l'allée Frédéric Desmons, entre le boulevard Natoire et la sortie du parking souterrain. Il nous est précisé que cette allée, protégée par des bornes d'accès, est réservée aux piétons et aux livraisons. L'installation de barrières sur le tronçon jugé dangereux est à l'étude.
- Une deuxième place de stationnement « handicapé ».
Mme Christiane GRAS, l'élue concernée, considère que ceci n'est pas indispensable car les parkings proches comportent de telles places.
- Une meilleure protection des cyclistes sur le Triangle de la Gare, en particulier pour sa partie Ouest.
Il est nous est indiqué que les améliorations de la voirie déjà réalisées vont être complétées par d'autres, qui sont à l'étude en lien avec Nîmes Métropole.

Bd Allende : cheminement piétonnier. Pour l'Association des Paralysés de France, Mme Liliana ALLEGRE (membre du bureau du comité des marronniers) regrette que le cheminement récemment aménagé aboutisse à un passage difficilement franchissable par les PMR, à l'extrémité de la rue Tour de l'Evêque.
M. Laurent BURGOA souligne l'importance de l'amélioration du cheminement longeant le boulevard Allende dont les PMR peuvent bénéficier à présent.
Mme Christiane GRAS, l'élue déléguée aux personnes handicapées, propose d'étudier le problème sur site avec le service Voie Publique. Cette proposition est acceptée par les responsables concernés.

Rue Commandant Raynal : eaux pluviales
Notre comité insiste pour que soit enfin résolu le problème de mauvaise évacuation des eaux pluviales à l'angle de la rue Tour de l'Evêque.
Le service concerné prend note de cette demande

Boulevard Triaire / piétons et vélos : Lors de cette réunion notre comité renouvelle sa demande d'amélioration de la signalisation sur la voie longeant le boulevard Triaire, près de la gare.
M. Laurent BURGOA précise qu'il s'agit d'une zone de circulation partagée où les piétons sont prioritaires. Un renforcement de la signalisation au sol doit être demandé à nouveau au service concerné, notamment pour mieux protéger les cyclistes et les piétons.

Rue du Printemps / eaux pluviales : Notre comité s'interroge sur la solution apportée au problème des eaux pluviales qui se déversent dans un puits proche de l'angle de la rue du Printemps et du chemin du Mas de Boudan.
M. Laurent BURGOA indique que la personne concernée lui a assuré que ce problème est réglé.

Rue Emile Vidal : signalisation : Les comités Camargue et Marronniers sollicitent des informations sur le renforcement de la signalisation aux deux extrémités de la rue Emile Vidal, demandée lors d'une réunion sur site.
Le service concerné doit être relancé.

Chemin du Mas de Boudan : (entre la rue Sainte Geneviève et la rue du Printemps)
La réfection des trottoirs du chemin du Mas de Boudan, initialement prévue pour le mois de juin, est reportée au mois de juillet, à la demande du comité de quartier des Marronniers, afin de ne pas gêner les nombreux écoliers qui utilisent ce trottoir.
Aménagements susceptible d'être financés
M. Laurent BURGOA présente les propositions de financement.
Le comité de quartier des Marronniers insiste sur la nécessité de la réfection de trottoirs proches de l'école Jean Macé, (entre le rond-point Calmette et le viaduc SNCF) notamment pour renforcer la sécurité des écoliers, ce problème avait été abordé lors de la visite du maire le 23 mai. A l'unanimité, le conseil de quartier vote ce financement (aménagement pris en charge par la mairie et le conseil de quartier costières) .
Les travaux sont programmés pour le mois de juillet (les travaux ont été réalisés pour la rentrée scolaire).

RÊVONS LE VIADUC SNCF

Preuve qu'il est possible d'aménager les abords de ce type d'ouvrage, la photo ci-contre a été prise près de la Gare de Lyon à Paris (12ème). Avant de grands travaux, c'est le moment pour faire des propositions.

Paris—12ème

Nîmes

Centre Commercial les 7 COLLINES :

Tant attendu par les habitants, que par les riverains qui empruntent la rue du Forez, les aménagements concernant la façade Nord ont été réalisés :

- Traitement de la façade (peinture).
- Reprise des espaces verts
- Traitement du dessous de la rampe qui donne accès au parking
- Nettoyage des parkings et des aires de stationnements (espace privé).

Cette demande est enfin satisfaite, nous en remercions le responsable du site M. Delosrios qui a toujours été à notre écoute. Ce qui prouve que dialogue et concertation font que le bon vivre ensemble est possible.

ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS :

Cette Assemblée Générale (statutaire) s'est tenue 14 mai 2013 au Centre Pierre Gamel, avec la présentation de la situation morale du comité (activités et actions entreprises) ainsi que l'approbation du bilan financier.

Cette réunion très conviviale, s'est conclue par le « pot de l'amitié ».

Visite de Monsieur le Maire :

C'est le jeudi 23 Mai 2013 à 10H30 que M. Jean Paul Fournier Sénateur- Maire a rendu visite à notre quartier. Il était accompagné de : M. Burgoa (Président du Conseil de Quartier Costières), Mme Delbos (Déléguée aux parcs et jardins), Mme Gras (Déléguée aux handicapés), Mme Boissière (Déléguée des conseils de quartiers), M.Perotti (délégué à l'urbanisme), M.Tiberino (délégué à la sécurité), M.Filippi (délégué à la protection inondation et propreté urbaine), M.Feybesse (délégué aux festivité et traditions locales), M.Cotillon (directeur de la SAT - Société d'aménagement des territoires) ainsi que des responsables des divers services techniques.

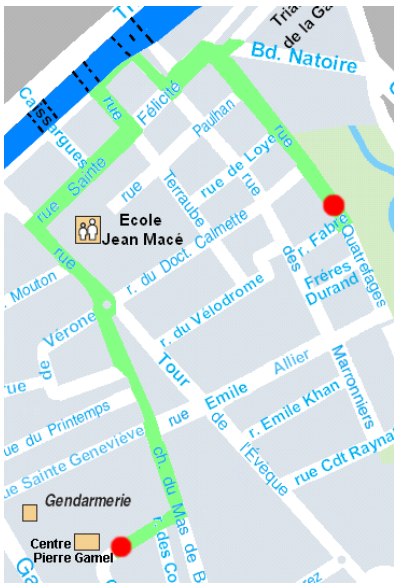

Etaient aussi présents des membres des comités : Feuchères, Beausoleil, Camargue et le Club des Camarguais.
Départ Centre Pierre Gamel : Présentation du comité ainsi que des problèmes signalés par les habitants pour les zones non situées sur l'itinéraire.

Au cours de cette visite les points suivants ont été abordés :

- **Av Pierre Gamel:** Aménagement de la voirie entre Hôtel Campaniles et le Bd Périphérique.
- **Route de Générac et Rue Vidal:** Aménagement de la voirie.
- **Rue San Lucar:** Rue non classée dans le domaine public.
- **Centre P. Gamel:** Devenir des services techniques.
- **Jardin Public:** Entretien et Aménagement des espaces verts.
- **Rue Tour de l'Evêque:** (entre le rond-point Calmette et le viaduc SNCF) Aménagement de la voirie/école
- **Intersection Rue Tour de l'Evêque et rue Sainte Félicité:** Logements (Triangle Gervais et Rue Sainte Félicité).
- **Rue Sainte Félicité:** Aménagement de la voirie.
- **Rue Terraube :** Nuisances diverses.
- **Bd Natoire :** Triangle de la Gare circulation des piétons et voitures, construction d'un Cinéma Multiplexe / stationnements, Aménagement du Bd Natoire.
- **Rue de Quatrefages** : Pépinière PICHON.
- **Rue Henri Fabre** : Voirie, eaux pluviales.

INFO Quartier sur Internet

www.comite-marronniers.fr

Numéros Utiles :

Accueil Mairie Nîmes	04 66 76 70 01
Direction Vie Associative et Quartiers	04 66 76 72 76
Allo Voirie	04 66 70 75 32
Allo Bâtiments	04 66 70 76 30
Propreté	04 66 70 80 71
Encombrants-Tags	0800 420 420
SAUR-Nettoyage des avaloirs	0810 813 103
Site ville de Nîmes	www.nimes.fr

Dépôt de plainte sur rendez-vous : le commissariat de Nîmes vous informe qu'un système de plaintes sur rendez-vous est à votre disposition ,si vous souhaitez déposer plainte. Contacter: l'hôtel de police N° **04 66 27 30 00**

Président : M. Jean Marc ALLONGUE	2 Av. des Camarguais	04 66 84 05 85
Secrétaire: M. Joël GARDES	4 rue Henri Fabre	04 66 84 46 14
Trésorière: Mme Roselyne GASCO	6 Allée du Trident	04 66 84 55 29

Journal trimestriel du comité de quartier des Marronniers
Responsable de la publication : Bureau du comité de quartier
Maquette du journal: S. Charpentier - M. Morandini - J.Gardes

Vous voulez marquer votre soutien à la démarche du comité de quartier des Marronniers

DEVENEZ ADHERENT

Nom : …… Prénom : ……
Couple :
Nom : …… Prénom : ……
Adresse :……
Code Postal : …… Ville : ……..
☎ : ……
@courriel : ……..
J'accepte de recevoir au courriel ci-dessus des informations de l'association.
☐Adhésion simple **10 €**. ☐Adhésion Couple **15 €**
☐Adhésion autre (étudiant, RSA, chômage...): **5 €**.
☐Don de : …… **€**
Fait à Nîmes, le : Signature(s) :

Faire parvenir votre adhésion à la trésorière,
Mme Roselyne GASCO, 6 allée du Trident 30000 NIMES.
Chèque à l'ordre de « **Comité de Quartier des Marronniers** ».

Les adhésions sont annuelles (année civile) ; un reçu peut être délivré lors d'une réunion mais aucun ne sera envoyé.
L'adhésion ne donne pas droit à réduction fiscale.